



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Projet d'installation d'ombrières agrivoltaiques au sol sur la commune de Chatillon-sur-Loire (45)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

EREA INGENIERIE

Raison sociale

EREA Ingenierie

N° SIRET

51467389600031

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

WAEBER

Prénom(s)

Lionel

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), tous Dispositifs Dont Le Prelevement Est Supérieur Ou Egal A 30 M3 Par Heure De Eau De Mer	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'installation d'ombrières agrivoltaïques, pour un élevage de volaille de chair sur la commune de Chatillon-sur-Loire (45). Ces ombrières seront situées sur une partie des parcelles ZX 24 et 25, au niveau du lieu-dit « Chemin de la Chavanière ». Aujourd'hui, le site du projet correspond à une zone agricole appartenant à l'EARL La Chavanière, exploitée par Freddy et Jean-Loup BREUZE, avec un élevage de poules de chair en Label Rouge. À l'avenir, avec le départ à la retraite de Freddy BREUZE, l'exploitation prévoit l'accroissement de leur cheptel caprin et la confortation de l'atelier avicole. Le projet permettra à l'exploitation de Jean-Loup BREUZE d'améliorer les conditions de travail sur le site ainsi que le bien-être des animaux grâce à un environnement plus confortable dans le parcours à poules. L'installation d'ombrières agrivoltaïques occupera une surface de 1,4 hectares pour une puissance de 0,47 MWc. Les modules choisis ont une puissance unitaire d'environ 670 Wc et seront inclinés à 11° sur le site. L'inter-rangee entre les ombrières est de 10 mètres, avec une hauteur minimale de 2,50 mètres.

4.2 Objectifs du projet

L'installation des ombrières agrivoltaïques sur la commune de Chatillon-sur-Loire (45) a pour objectif de reorganiser l'exploitation avec le départ à la retraite de Freddy BREUZE, notamment par : - L'amélioration du bien-être animal grâce à un système d'ombrage fourni par les panneaux, permettant aux poules de rester dans le parcours lors des périodes de forte chaleur. Ce dispositif prend également en compte le cahier des charges du label rouge, en permettant de faire de l'ombre aux poules et en respectant un taux de couverture de 15%. - La production d'une électricité décarbonée. - La sécurisation du site par un pré-cloturage avec un grillage de 2 m de hauteur, afin de limiter les contacts entre la faune sauvage et le cheptel. - La restructuration de l'atelier avicole au sein de l'exploitation.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux seront lancés de préférence durant l'automne ou l'hiver afin de ne pas impacter les périodes de floraison et de reproduction des espèces éventuellement présentes sur le site et ses alentours. La mise en place des ombrières agrivoltaiques est facilitée par la conception des fondations. Pour ce projet l'utilisation de pieux battus sera privilégiée. Une étude géotechnique sera réalisée en amont de la construction du parc agrivoltaïque. Cette étude déterminera si la solution des pieux battus sera maintenue ou si des longrines seront nécessaires. Le site se composera aussi d'un poste de livraison, d'onduleurs situés derrière les modules. Il sera équipé d'une bache incendie d'une capacité de 120 m³, d'un chemin d'exploitation enherbé de 4 mètres de largeur et d'une clôture de 2 mètres de hauteur entourant l'ensemble du périmètre. Afin de favoriser son intégration dans le paysage, le poste de livraison sera soit peint en vert, soit habillé d'un bardage en bois.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La durée d'exploitation attendue est de 30 ans, à compter de la mise en service de la centrale. Comme toute installation photovoltaïque, l'exploitation est assez simple : - Un suivi à distance par le producteur d'énergie ; - Une visite et des interventions annuelles de maintenance préventive ; - Des éventuelles interventions simples sur site pour les maintenances curatives. Un entretien par fauche mécanique pour les refus sera réalisé. Cet entretien concerne les haies et les herbes sous les ombrières et sera réalisé par l'exploitant agricole. Par conception, un parc photovoltaïque est démontable à la fin de son exploitation. La remise en état du site s'en trouve donc facilitée. Cependant, l'intervention d'engins de chantier restera néanmoins nécessaire et impliquera des opérations spécifiques au nettoyage du site et à l'effacement du chantier de démantèlement. Le site du projet sera donc remis à son état initial après la phase de démantèlement des ombrières agrivoltaiques.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à une déclaration préalable.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface cloturee du projet Puissance installee Nombre de modules Dimension du poste de livraison	(14 228 , m²) (0,47, MWc) (712, unites) (6,8 m x 2,8 m x 2,5 m, m)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie : chemin de la chavaniere

Lieu-dit : _____

Localité : chemin de la chavaniere 45360 Chatillon-sur-Loire

Code postal : 45360 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long.: 2°45'02"E ' " Lat.: 47°33'50"N ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' '' Lat. : ° ' ''Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le projet se situe en zone agricole du PLUi de la communauté de communes Berry Loire Puisaye. Il est compatible car les installations sont dans l'intérêt de l'exploitation agricole du site.

① Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	4 ZNIEFF de type 1 et 2 ZNIEFF de type 2 se situent dans un rayon de 5 km autour de la zone d'étude. La ZNIEFF de type 1 la plus proche se situe à environ 1 km à l'ouest du projet et correspond à Chenaie-Charmaie du vallon de l'Ethelin". La ZNIEFF de type 2 la plus proche se situe à environ 2,6 km au nord-est de la zone d'étude et correspond à la "I oire Berrichonne".
En zone de montagne ?	☐	☒	La commune de Chatillon-sur-Loire n'est pas soumise à la loi montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Pas de proximité avec une zone de protection Biotope.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	La commune de Chatillon-sur-Loire n'est pas soumise à la loi littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Pas de proximité avec un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	Le site du projet ne se situe pas a proximite d'une zone couverte par un plan de prevention du bruit ou arrete.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le site du projet ne se situe pas dans la zone tampon d'un bien inscrit au patrimoine mondial ou d'un monument historique ou d'un site patrimonial remarquable.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le site du projet ne se situe pas dans une zone humide ayant fait l'objet d'une delimitation.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune est couverte par le PPRI du Val de Briare. Les reglementations n'impactent pas le site d'etude qui est situe a 2,5 km de la Loire, et a 30m au dessus du niveau de la Loire. La commune est concernee par le Plan
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le PPRI a ete approuve le 20 mars 2003 par arrete prefectoral.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Le projet n'est pas situe sur un site repertorie dans les bases de donnees CASIAS ou des sites et sols pollues (ou potentiellement pollues).
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Le projet se situe dans la Zone de Repartition des Eaux "Nappe du Cenomanien".
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le site du projet ne se situe pas dans un perimetre de protection rapprochee de captage d'eau destine a la consommation humaine ou d'eau minerale naturelle.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le site du projet ne se situe pas dans une zone de site inscrit.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site du projet se situe a environ 2,6 km au sud-ouest de deux sites Natura 2000: la vallee de la Loire de Travers a Belleville-sur-Loire (Directive Habitats) et la vallee de la Loire du Loiret (Directive Oiseaux).
D'un site classé ?	☐	☒	Le site du projet ne se situe pas a proximite d'un site classe.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas de prelevements d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet n'impliquera pas de drainages et/ou des modifications previsibles des masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet n'est pas excedentaire en materiaux. Aucun terrassement ne sera effectue. Un aménagement sera seulement realise au niveau de l'entree du site afin d'installer le poste de livraison et la bache incendie et autour du site pour la piste enherbee interne.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet n'est pas deficitaire en materiaux.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Le projet n'utilise pas de ressources naturelles de sol et sous-sol.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet d'installation d'ombrières agrivoltaiques est en adéquation avec les ressources disponibles car il ne prélèvera pas d'eau potable et ne sera pas raccordé aux réseaux d'assainissement et d'eau potable.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	L'installation d'ombrières agrivoltaiques permettra de maintenir un usage agricole sur le site. Aucune artificialisation des sols ne sera réalisée et le projet préservera les corridors écologiques, notamment par le maintien et le renforcement des haies. Ainsi, le projet n'engendrera pas de perturbation, de dégradation ou de destruction de la biodiversité existante.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le site du projet se situe à environ 2,6 km au sud-ouest de deux sites Natura 2000: la vallée de la Loire de Travers à Belleville-sur-Loire (Directive Habitats) et la vallée de la Loire du Loiret (Directive Oiseaux). Du fait de la distance vis-à-vis du projet et de la nature bien différente des deux sites, aucun impact n'est attendu.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	La vocation agricole du terrain concerné par le projet est préservée et renforcée dans le cadre du projet par la mise en place d'une double production d'énergie renouvelable et agricole.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le site du projet est situé dans le rayon de 20 km de la centrale nucléaire de Belleville-sur-Loire, la commune est soumise à un Plan Particulier d'Intervention nucléaire. La centrale est à 9,5 km au sud-est du projet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le site du projet est uniquement concerné par le risque retrait-gonflement des argiles. Selon géorisques, la zone d'implantation potentielle est classée en aléa modéré.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet d'installation d'ombrières agrivoltaiques n'engendre pas de risques sanitaires.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet d'installation d'ombrières agrivoltaiques n'est pas concerné par des risques sanitaires.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	Le projet d'installation d'ombrières agrivoltaiques engendre des déplacements et trafics seulement durant la phase chantier. En phase d'exploitation, le projet engendre peu de déplacements.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Le projet d'ombrières agrivoltaiques n'est pas considéré comme une source de bruit. Il y aura un peu de bruit en phase chantier, en journée et en semaine. Le bruit de l'activité agricole restera identique.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Le projet d'installation d'ombrières agrivoltaiques n'est pas concerné par des nuisances sonores.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Le projet d'installation d'ombrières agrivoltaiques n'engendre pas l'émission d'odeurs. Les odeurs engendrées par l'activité agricole resteront identiques.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Le projet d'installation d'ombrières agrivoltaiques n'est pas concerné par des nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Le projet d'installation d'ombrières n'engendre pas de vibration lors de la phase exploitation. Le projet engendre quelques vibrations durant la phase chantier, seulement en journée durant la semaine.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Le projet d'installation d'ombrières agrivoltaiques n'est pas concerné par des vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Aucun éclairage permanent ne sera mis en place en phase chantier et en phase de démantèlement. Il n'y aura pas de travaux réalisés de nuit. Aucun éclairage permanent installé en phase exploitation.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le projet d'installation d'ombrières agrivoltaiques n'est pas concerné par des émissions lumineuses.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Lors de la phase de chantier, le projet engendre des rejets dans l'air issus du gazole non routier pour le fonctionnement des engins de chantier et du gazole routier pour les poids-lourds, ainsi que les émissions de poussières liées à la circulation de tous les véhicules présents. En phase exploitation, aucune émission ne sera générée. Par ailleurs, le projet participe à la réduction des émissions de CO2 car il ne nécessite pas l'utilisation
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Le projet d'installation d'ombrières agrivoltaiques n'engendre pas des effluents. Ainsi, les effluents causés par l'activité agricole resteront identiques.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Le projet n'est pas susceptible d'engendrer la production de déchets dangereux, inertes ou dangereux.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet n'est pas susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel et archéologique. Concernant le patrimoine paysager, le projet de parc photovoltaïque au sol sera intégré paysagerement par le maintien et le renforcement éventuel de la végétation existante autour du site. De plus, le poste de livraison sera aussi intégré dans le paysage par l'application d'un bardage bois et l'application d'une couleur verte.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet se situe sur le terrain d'une exploitation agricole d'élevage avicole. La vocation de parcours à poules du terrain d'implantation sera conservée et renforcée par le projet dans le sens qu'il améliorera le bien-être animal.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

La solution de raccordement envisagée consisterait à se raccorder sur le poste source de Briare situé à environ 8 km au nord du site du projet à vol d'oiseau. La solution retenue consiste en une extension de câble sur une distance d'environ 2 km et du renforcement de 2,52 km (cf. Etude de raccordement présente en annexe). Le tracé rejoint directement la RD951 avant de se poursuivre toujours en accotement de réseau routier jusqu'au poste source. La tranchée de raccordement sera creusée en bordure de route sur l'accotement sans impacter les parcelles privées voisines et les enjeux environnementaux pouvant s'y trouver. De ce fait, les modalités de raccordement choisies seront sans incidence significative sur le milieu naturel. Ce tracé implique un renforcement d'une ligne existante qui ne nécessitera pas la création de nouvelle tranchée.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le maintien des haies existantes autour du site sera prévu afin de faciliter l'intégration paysagère des ombrières agrivoltaiques et de créer un corridor écologique autour du site. La phase chantier débutera de préférence pendant l'automne ou l'hiver afin de ne pas impacter les périodes de floraison et de reproduction des espèces éventuellement présentes sur le site du projet et ses alentours. Aucun éclairage permanent n'est prévu sur le site afin d'éviter les perturbations sur la faune nocturne et lucifuge durant les phases travaux, exploitation et démantèlement. Une gestion adaptée sera mise en place afin de permettre aux espèces floristiques d'effectuer leur cycle de développement. Cette gestion consiste en un fauchage tardif. Le but de cette mesure est de maintenir un habitat ouvert sous les modules tout en limitant l'entretien sur les cortèges floristiques. Concernant le risque incendie, les préconisations du SDIS 45 ont été prises en compte avec l'installation d'une bache incendie de 120 m³ positionnée à l'entrée du site, l'isolation du poste de livraison et l'installation d'une piste périmétrale intérieure de 4 m de large, nue de combustible, faisant office de bande coupe-feu.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

De notre point de vue, l'installation d'une centrale solaire au sol sur la commune de Chatillon-sur-Loire ne vient en rien impacter l'environnement de manière défavorable. Au contraire, ce projet vise à soutenir le développement de l'EARL La Chavannière, et aussi d'améliorer le bien-être animal. Le projet permet avant tout de valoriser l'exploitation agricole tout en mettant en place une co-activité de production d'énergie renouvelable. On peut noter également que les 0,47 MWh de panneaux photovoltaïques permettront d'éviter l'émission de 600 tonnes de CO₂ sur la durée de l'exploitation par rapport au mix énergétique français.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

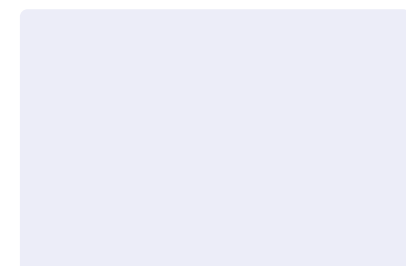
Nom WAEBER

Prénom Lionel

Qualité du signataire Dirigeant fondateur

À Azay-le-Rideau

Fait le 17-03-2026 /



Signature du (des) demandeur(s)